

Conseil municipal du 09 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 05 mars 2018, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 09 mars 2018 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches Maire.

Sont présents : M, Philippe d'Anterroches, Bruno Robin, Thierry Legraverend, Cécile Guérin, Pascal Poullain, Sandrine Barbier, Serge Lehéricey Maité Aline, Rémi De Saint Jores.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Christophe Mauger de Varennes, Marc Denquin

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Sandrine Barbier est désignée pour remplir cette fonction.

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance.

Point sur le dossier de l'église

Les accords pour débiter les travaux ayant été transmis par le conseil départemental et la préfecture, une réunion a eu lieu avec l'architecte et les entreprises retenues pour la réalisation des travaux de restauration du clocher de l'église (couverture : entreprise Bonhomme, maçonnerie : entreprise Guiton, menuiserie : entreprise Leroux). La réunion de début de chantier est fixée au 04 avril 2018.

La question du remplacement de l'échelle en bois qui se trouve dans le clocher a été évoquée. Mme Aline indique qu'il faut prendre en compte les normes de sécurité actuelles avant l'acquisition de cet équipement.

Préparation du budget 2018

Le conseil prépare le budget 2018 de la commune. En fonctionnement seront ajoutés la prise en charge de l'entretien du terrain de football qui a été rétrocédé à la commune par la communauté de communes ainsi que le contrôle des installations électriques et gaz des bâtiments. Des devis ont été demandés pour la réalisation de ces prestations. Le conseil valide le programme d'entretien de la voirie communale pour un montant de 20 000.00€. En investissement seront inscrits l'achat de tables pour la salle de convivialité et d'un plan de la commune qui sera placé dans le bourg pour un montant global de 3 700€ ainsi que les travaux de restauration du clocher d'un montant de 22 000€.

Des travaux seront envisagés sur la toiture du petit bâtiment situé près de l'école (peinture des tôles et pose de gouttières).

Taxes locales 2018 :

Le conseil décide de ne pas modifier les taux des taxes locales, ces taux ayant été baissés en 2017 afin de compenser l'augmentation des taux de la communauté de communes.

Remboursement des charges liées aux équipements sportifs transférés

Suite à la délibération n°18 du conseil communautaire de la communauté Coutances mer et bocage du 26 avril 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence sport, un certain nombre d'équipements sportifs ont été restitués aux communes.

Dans un souci de continuité du service et de sécurité des équipements, la Communauté Coutances Mer et Bocage a assumé en 2017 les charges (fluides, téléphonie, maintenance, entretien des pelouses, etc.) des équipements sportifs ensuite restitués aux communes :

Commune	Equipement	Charges supportées par la Communauté Coutances Mer et Bocage en 2017							TOTAL
		Téléphonie	Eau	Electricité	Maintenance (extincteurs, verif électriques)	Réparations diverses	entretien et Tonte pelouse + tracage	Location immobilières	
Coutances	Gymnase Tanneries	229,10 €	75,72 €	643,78 €	227,99 €	798,96 €			1 975,55 €
Coutances	terrain de pétanque		257,87 €	2 023,88 €					2 281,75 €
Hauteville la Guichard	Stade				187,13 €	83,64 €	2 926,20 €	990,70 €	4 187,67 €
Montaigu les bois	Stade						91,80 €		91,80 €
Muneville le Bingard	Stade	179,64 €		881,88 €			728,40 €		1 789,92 €
Notre Dame de Cenilly	Stade	181,15 €	499,71 €	1 263,55 €		774,00 €	3 606,60 €		6 325,01 €
St denis le Vetu	Stade		102,67 €	1 881,05 €			1 628,70 €		3 612,42 €
St martin de Cenilly	Stade					1 139,08 €	1 671,00 €		2 810,08 €
Saussey	Stade	224,99 €	361,67 €	500,45 €	50,40 €	194,65 €	1 149,13 €		2 481,29 €
TOTAL		814,88 €	1 297,64 €	7 194,59 €	465,52 €	2 990,33 €	11 801,83 €		25 555,49 €

Cependant, sur l'exercice 2017, la Communauté a déjà reversé aux communes concernées par les restitutions d'équipements sportifs les attributions de compensation associées aux restitutions. Ces attributions de compensation 2017 correspondent au financement de la compétence sur 12 mois : elles n'ont pas été proratisées.

Afin de ne pas pénaliser le budget communautaire, il est proposé de refacturer les communes pour lesquelles des dépenses liées aux équipements sportifs restitués ont été constatées avant la définition des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Il est proposé au conseil municipal de valider le remboursement des charges liées aux équipements sportifs selon le tableau ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord au remboursement des charges liées au stade de Saussey pour un montant de 2481.29€ pour l'année 2017
- décide l'inscription de cette somme au budget primitif 2018
- autorise M. le Maire à émettre le mandat correspondant

Information voirie départementale

Les travaux prévus par l'agence technique départementale concerneront la route du Mont Rainfer entre la RD 7 et la RD 27 (enduit superficiel bi-couche sur reprofilage) et un dégagement de visibilité au carrefour entre la D73 et la chemin de la Hervurie.

Deux terrains constructibles se trouvant en bordure de la route du Mont Rainfer, la pose de boîtes de raccordement au réseau eaux usées sera étudiée afin d'éviter le creusement de

tranchées postérieurement aux travaux.

Adhésion au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Le conseil décide de confirmer l'adhésion de la commune au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès de la communauté de communes Coutances mer et Bocage.

Adhésion à l'association des maires ruraux de la Manche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Manche
- De verser la cotisation annuelle d'un montant de cent euros (100.00€)
- Autorise Monsieur le maire à émettre le mandat correspondant article 6281 du budget communal

Syndicat d'eau

M De St Jores donne le compte rendu de la réunion du syndicat d'eau et notamment de la réflexion en cours sur l'ensemble des bornes incendie du département.

Commission cimetièrè

Suite à la réunion de la commission, des numéros seront placés sur les tombes. Le CAUE sera contacté pour étudier les solutions possibles pour l'entretien sans désherbant.

Réunions commission et CMB

M le Maire fait part au conseil municipal de la réunion de la commission tourisme ainsi que du conseil communautaire de Coutances Mer et Bocage.

Divers

Une rencontre a eu lieu avec les responsables des travaux de Coutances Mer et Bocage et les maires des communes concernées par le chemin limitrophe entre Contrières Orval et Saussey. Ce chemin étant inscrit sur les itinéraires de randonnée, il relève de la compétence communautaire.

Philippe d'Anterroches

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier

Serge Lehericey

Marc Denquin
Absent excusé

Christophe Mauger de Varennes
Absent excusé

Rémi De Saint Jores

Aline Maité

Guérin Cécile